**FICHE N°3**

**DÉCOUVERTE D’UN OBJET OU VÉHICULE SUSPECT**

1. **Comment définir un objet suspect ?**
* Présence de fils électriques ;
* Bruit anormaux (minuterie, grésillements, etc.) ;
* Conditions de dépose anormales.
1. **Quelles sont les mesures de sécurité à prendre ?**
* Avertir le service de sûreté au 06 27 68 30 51 pour les campus de Perpignan, les responsables d’antennes pour les autres campus (coordonnées diffusées localement) pour ou à défaut les services de police.
* Faire évacuer les personnes et adapter le périmètre de sécurité suivant la taille de l'objet ou la présence de risques additionnels (exemples : pour un objet dans un local fermé, faire évacuer le local ; pour une valise trouvée en extérieur, éloigner les personnes à 50 m).
1. **Quelle conduite adopter dans l'attente des services de secours ?**
* Ne jamais toucher, manipuler ou déplacer l'objet.
* Ne pas provoquer de vibrations sonores, chocs thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet.
* Ne pas utiliser des postes émetteurs / récepteurs ou des téléphones portables à proximité de l'objet suspect.
* Ne démarrer aucun véhicule à proximité (deux ou quatre roues) afin d'éviter les interférences d'ondes.
* Vérifier qu'un deuxième objet suspect n'est pas dissimulé à proximité.
* Ne jamais recouvrir l'objet, ne jamais utiliser les couvertures dites "anti-bombe" afin de ne pas masquer le visuel des démineurs intervenants.
* Recueillir les informations utiles à transmettre aux services de secours et de police (description de l'objet, emplacement exact, origine du dépôt, etc.).